

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUDOS**

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE  
ET DES ADJOINTS**

**2025\_15**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à 18h30, les membres du conseil municipal, se sont réunis salle Latapy sur la convocation qui leur a été adressée par le premier adjoint qui assure temporairement le poste de maire par suppléance, Catherine ZAUSA (art.L2122-17), suite au décès de Monsieur Didier CHARLOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY, S.LEGLISE, J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS, E.COCQUELIN, A.MARQUETTE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Catherine ZAUSA, 1ere Adjointe au Maire, remplaçant le Maire en application de l'article L.2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents.

Madame Jocelyne BARRE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

**Election du Maire**

***Présidence de l'assemblée***

Monsieur André MARQUETTE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux a pris la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2122-8 du CGCT. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

***Constitution du bureau***

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mrs Pierre CLAVERIE et Franck COURBIN.

***Déroulement du premier tour de scrutin***

Après un appel à candidature, Catherine ZAUSA se porte candidate.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin et a déposé lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

***Résultat du premier tour de scrutin***

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	:	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages blancs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	12
Majorité absolue	:	8

### ***Proclamation de l'élection du Maire***

Madame Catherine ZAUSA ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

### **Election des adjoints**

Sous la Présidence de Madame Catherine ZAUSA élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 3 adjoints. Au vu des circonstances, le conseil municipal a décidé de maintenir à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

### ***Election du premier adjoint***

Madame Catherine ZAUSA propose la candidature de Monsieur Mathieu TRUFFART à l'élection du premier adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin et a déposé lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

### ***Résultat du premier tour de scrutin***

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	:	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages blancs	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	8

### ***Proclamation de l'élection du premier adjoint***

Monsieur Mathieu TRUFFART ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du deuxième adjoint**

Madame Catherine ZAUSA propose la candidature de Monsieur Pierre CLAVERIE à l'élection du deuxième adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin et a déposé lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

### ***Résultat du premier tour de scrutin***

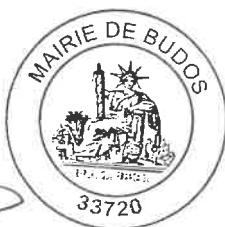
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	:	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages blancs	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	8

**Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

Monsieur Pierre CLAVERIE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Séance levée à 19h55

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.



Several blue ink signatures are scattered across the page, including 'Pierre', 'Jean', 'Jacques', 'Alain', 'Gérard', and 'Hervé'.